

Herbicides Multi-Cultures

# Stratos<sup>®</sup> Ultra / Serac<sup>®</sup> / Devin<sup>®</sup>



## Les bénéfices de Stratos<sup>®</sup> Ultra / Serac<sup>®</sup> / Devin<sup>®</sup> :

- ▶ **Large spectre d'efficacité** antigraminées
- ▶ **Souplesse d'utilisation**, des doses modulables en fonction du stade des adventices
- ▶ Autorisé sur de **nombreuses cultures** : pomme de terre, lin textile, colza, betteraves, pois, féveroles, tournesol et de nombreuses cultures légumières

## Stratos<sup>®</sup> Ultra / Serac<sup>®</sup> / Devin<sup>®</sup>, large spectre d'efficacité contre les graminées

- ▶ **Graminées annuelles** : folle avoine, vulpin, ray-grass, agrostis jouet-du-vent, bromes, pâturin des prés, pâturin commun, panics, sétaires, digitaires, repousses de céréales.
- ▶ **Graminées vivaces** : avoine à chapelets, chiendent rampant, chiendent pied-de-poule, sorgho d'Alep.

## Préconisations

Pour éviter des actions antagonistes entre substances actives, prévoir un délai de 5 jours entre une application de Stratos Ultra et un traitement anti-dicotylédones.

Stades des graminées	Stratos Ultra/Serac/Devin
Repousses de céréales	3 feuilles à début tallage
Graminées annuelles : Panics, sétaires, digitaires	3 feuilles à début tallage
Graminées annuelles : Ray-Grass, Vulpin	1,2 à 1,5 l/ha + Huile
Ray-Grass, Vulpin MS <sup>(*)</sup>	3 feuilles à début tallage 1,2 à 1,5 l/ha + 0,5 l/ha de cléthodime 240 + Huile
Graminées vivaces	Pousses de 10 à 20 cm
	4 l/ha

MS<sup>(\*)</sup> = moyennement sensible FOP, DIM et ALS

# Qu'est-ce que Stratos® Ultra / Serac® / Devin® ?

®Marque déposée <b>BASF</b>	Stratos® Ultra / Serac® / Devin®
<b>AMM</b>	N° 9000490
<b>Formulation</b>	Concentré émulsionnable (EC)
<b>Composition</b>	100 g/l cycloxydime
<b>Usages et doses autorisés</b>	<p><b>Contre les graminées ANNUELLES</b> : 2 l/ha  <b>Contre les graminées VIVACES</b> : 4 l/ha  <b>LIN TEXTILE (CRUCIFERES OLEAGINEUSES)</b> : entre BBCH 12 et 39 ; ne pas utiliser les sous produits en alimentation humaine ou animale  <b>BETTERAVE</b> : entre BBCH 12 et 39  <b>COLZA</b> : entre BBCH 12 et 32  <b>POIS &amp; FEVEROLE</b> : entre BBCH 12 et 39  <b>POMME DE TERRE</b> : entre BBCH 10 et 39  <b>TOURNESOL</b> : entre BBCH 12 et 19          Consulter la liste des autres cultures sur lesquelles il est autorisé sur l'étiquette.</p>
<b>Nombre maximum d'application</b>	<p>Colza d'hiver, pois protéagineux d'hiver, féverole d'hiver ; dose :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&lt; 1,67 l/ha : 1 application par an</li> <li>entre 1,67 et 2,6 l/ha : 1 application tous les 2 ans</li> <li>&gt; 2,6 l/ha : 1 application tous les 3 ans</li> </ul> <p><b>AUTRES CUTURES</b> : 1 par an</p>
<b>ZNT (distance aux points d'eau)</b>	5 mètres
<b>ZNT (zone non cultivée adjacente)</b>	5 mètres
<b>DAR</b>	<b>BETTERAVE, TOURNESOL</b> : F <b>COLZA</b> : BBCH 32 <b>POIS &amp; FEVEROLE, POMME DE TERRE</b> : 56 jours
<b>DRE</b>	48 heures

Pour protéger les eaux souterraines, suite à une utilisation sur crucifères oléagineuses d'hiver, graines protéagineuses d'hiver ou légumineuses potagères sèches d'hiver à une dose comprise entre 167 g s.a. a/ha et 260 g s.a. a/ha, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du cycloxydime plus d'une année sur deux. SPe 1 : Pour protéger les eaux souterraines, suite à une utilisation sur crucifères oléagineuses d'hiver, graines protéagineuses d'hiver ou légumineuses potagères sèches d'hiver à une dose supérieure à 260 g s.a. a/ha, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du cycloxydime plus d'une année sur trois.

**Pour toutes informations techniques,  
nos experts sont à votre écoute**

**0 800 100 299** Service & appel gratuits

**Protection utilisateur lors de la préparation de la bouillie** : Gants en nitrile EN374, EPI vestimentaire (combinaison) certifié selon norme NF EN ISO 27065, tablier Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial.

BASF France SAS - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. N° agrément : IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Détenteur de l'homologation : BASF. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou consulter [www.agro.bASF.fr](http://www.agro.bASF.fr) et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com) - Mai 2022 - réf. 111MCHE0522R. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application auprès du N° Vert, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

**Stratos® Ultra / Serac® / Devin®** : SGH07, SGH08, SGH09. Danger - EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gercures de la peau. - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. - H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. - H315 : Provoque une irritation cutanée. - H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. - H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges. - H361d : Susceptible de nuire au fœtus - H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SGH07



SGH08



SGH09



**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.  
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**